



La Défense, le 20 mars 2015

MESSAGE 2015 – 05

PROJET D'INTÉGRATION DES PERSONNELS SCIENTIFIQUES DANS LES CORPS ACTIFS DE POLICE : UNE REFORME DANGEREUSE EN L'ETAT

Cher(e)s collègues,

Une délégation de la FASMI a été reçue le 17 mars par M. Philippe LUTZ, DRCPN-adjoint, qui a présenté, **pour la première fois**, l'état d'avancement d'un projet de réforme du statut des personnels techniques et scientifiques, par intégration dans les corps actifs de Police.

Cette réforme pourrait ainsi concerner :

- Les agents de PTS (1228 effectifs) qui - en l'état actuel du projet - auraient vocation à intégrer le corps d'encadrement et d'application (effectif total actuel 97.000 gradés et gardiens) ;
- Les techniciens PTS (579 effectifs) qui auraient vocation à intégrer le corps de commandement au grade de lieutenant avec reprise d'ancienneté (effectif total actuel 9.300 officiers dont 800 lieutenants) ;
- Les ingénieurs PTS (208 effectifs dont 41 ingénieurs en chef) qui auraient vocation à intégrer le corps de conception et de direction avec reprise d'ancienneté (effectif total actuel 1.734 commissaires).

Outre M. Philippe LUTZ, directeur adjoint de la DRCPN qui présidait la réunion, étaient présents côté administration: Xavier DELARUE, sous-directeur de l'administration des ressources humaines; Alexandre ROCHATTE, sous-directeur des finances et de la performance, et Luc CHALON, sous-directeur de la formation à la DRCPN.

En préambule, le DRCPN adjoint indiquait que le projet présenté résultait de négociations entre l'administration et **une intersyndicale des organisations de personnels scientifiques** (SNIPAT du SGP/FO, SNAPATSI de la CFE/CGC et SNPPS de l'UNSA-FASMI), négociations engagées sur la base d'une lettre de mission adressée par le cabinet du Ministre au DRCPN de décembre 2014, avec, en arrière-plan une volonté politique forte de voir émerger des

solutions aux limites générées par les statuts actuels des personnels de police technique et scientifique.

L'option "intégration de ces personnels aux corps actifs" était privilégiée à la suite de l'échec, en 2012, d'une tentative de création de corps actifs spécifiques à la filière scientifique, à laquelle s'était alors fortement opposée la DGAFP.

La démarche retenue par l'administration était dès lors la suivante:

- 1/ préciser les contours du projet,
- 2/ évaluer les coûts,
- 3/ recevoir les réactions des différentes directions concernées,
- 4/ recevoir les réactions des organisations syndicales des personnels actifs.

A réception du rapport de la DRCPN, issu des consultations en cours, le Ministre de l'Intérieur aura alors plusieurs options :

- mettre en œuvre la réforme envisagée,
- amender le projet tel qu'issu des négociations avec l'intersyndicale des personnels PTS pour tenir compte des éventuelles demandes reconventionnelles des OS de personnels actifs,
- effectuer une nouvelle tentative d'obtenir de la DGAFP la création de statuts d'actifs spécifiques aux personnels scientifiques,
- maintenir le statu quo actuel.

Nous vous invitons à prendre connaissance du document en pièce jointe, qui correspond à la présentation qui nous a été faite.

En l'état actuel du projet présenté, le SCPN doit formuler les observations suivantes :

* Nous sommes conscients de la situation parfois inconfortable des personnels de la filière PTS, et des fragilités - notamment procédurales pour ce qui concerne les agents et techniciens - qui peuvent en découler.

* Si l'administration est dans son rôle en explorant des voies d'amélioration en termes de reconnaissance et de positionnement des personnels PTS, il est impératif que nos décideurs prennent réellement en compte les légitimes interrogations et objections des organisations représentatives des personnels actifs, ce projet de réforme portant en lui de nombreux dangers vu l'état de surchauffe de notre institution :

- Aggravation de la situation de corps actifs déjà fortement affectés par un avancement atonique, sans oublier des conséquences managériales potentiellement lourdes.
- Risque manifeste de fragilisation de la filière scientifique par dissolution dans les corps actifs, et - pour ce qui concerne les ingénieurs notamment qui exercent très majoritairement des fonctions d'expertise en laboratoire – obstacles supplémentaires au recrutement de personnels au profil adapté vu les contraintes induites par le statut d'actif (aptitudes physiques et psychologiques notamment).

Indépendamment du principe même que nous rejetons, les modalités d'intégration retenues - que ce soit en termes de sélection, de formation ou de gestion, sont totalement inacceptables en l'état. Si des personnels de la filière PTS veulent intégrer les corps actifs, ils doivent consentir à passer de véritables épreuves de sélection et suivre des formations complètes.

Ce projet de réforme constitue donc en l'état une fausse bonne idée, qui crée davantage de problèmes qu'il n'en résout. L'autorité politique doit pouvoir l'entendre dès aujourd'hui, et **travailler efficacement à des solutions alternatives de nature à satisfaire les attentes légitimes des personnels concernés.**

Très attachée à l'indépendance et à l'autonomie de ses organisations membres, la FASMI s'est engagée à transmettre avant la fin de la semaine prochaine les contributions de chacune des organisations syndicales impactées.

En vue de l'élaboration d'une contribution plus détaillée qui sera adressée à la DRCPN en temps utile, il nous importait de vous informer de notre position sur le sujet tout en vous encourageant à nous faire bénéficier de vos remarques et suggestions, toujours précieuses pour affiner et étayer nos (pro)positions.

Céline BERTHON
Secrétaire Général



Jean-Luc TALTAVULL
Secrétaire Général Adjoint



Richard THERY
Secrétaire Général Adjoint

